

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DE
LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA BAIE DU COTENTIN**

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du Mercredi 3 juillet 2019

L'an deux mil dix-neuf, le trois juillet à vingt-heures trente minutes, le conseil communautaire de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin s'est réuni au théâtre de Carentan les Marais sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LHONNEUR avec comme secrétaire de séance Monsieur Xavier GRAWITZ.

Nombre de membres : **71**
 Nombre de membres présents : **54**
 Nombre de membres votants : **62**
 Date de convocation : **27/06/2019**
 Date d'affichage du procès-verbal :
 Numéro de délibération : **835-2019-07-03**

Etaient présents : G. DONGE, M. LEBLANC, P. LECONTE, Y. POISSON, A. SCHELLE, M. BAUDAIN, A. MOUCHEL, M. JOURDAN, J.M. DARTHENAY, A. TOURAINNE, F. ALEXANDRE, A.F. FOSSARD, X. GRAWITZ, J. LEMAÎTRE, J.P. LHONNEUR, J. MICLOT, C. SUAREZ, P. THOMINE, P. VIOLETTE, D. CORNIERE, M. JEAN, F. LESACHEY, C. KERVADEC, V. BLANDIN, R. BROTON, J.C. HAIZE, B. MARIE, M.C. METTE, F. BEROT, P. CATHERINE, C. MARIE, M.H. PERROTTE, P. AUBRIL, H. AUTARD DE BRAGARD, D. GIOT, A. LANGLOIS, M. HAIZE, S. DEBEAUPTE, L. FAUNY, J. MAILLARD, G. LEBARBENCHON, M. NEEL, C. DE VALLAVIEILLE, H. MILET, S. MARAIS, C. MAURER, J. QUETIER, S. VOISIN, J.P. JACQUET, J. LAURENT, R. DUJARDIN, C. FERREY, G. GUIOC, J.P. TRAVERT.

Absents représentés : D. HAMCHIN donne procuration à J.P. LHONNEUR, G. FOUCHER donne procuration à Y. POISSON, N. LEGASTELOIS donne procuration à F. ALEXANDRE, M. LE GOFF donne procuration à A.F. FOSSARD, C. FREMONT donne procuration à J. QUETIER, A. BOUFFARD donne procuration à F. LESACHEY, B. JOSSET donne procuration à J.P. TRAVERT, H. LHONNEUR donne procuration à L. FAUNY.

Absents excusés : O. OSMONT, I. BASNEVILLE, V. DUBOURG, V. LETOURNEUR, M. GIOVANONE, O. DESHEULLES, S. LA DUNE, C. CHANTREUIL, B. NOEL,

Adoption de la Décision Modificative n°2 au Budget principal

La Décision Modificative n°2 a principalement pour objet :

EN SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

- Au chapitre 65 – « *Autres charges de gestion courante* » : d'inscrire les crédits nécessaires au versement de deux subventions de fonctionnement, à savoir :
 - 65 € de complément pour le SRPI VIRIDOVIX portant ainsi la subvention à 7065€ ;
 - 2811.30 € à l'université de Rennes, correspondant au premier acompte, dans le cadre du Projet Rivages Normands 2100.
- Au chapitre 66 – « *Charges financières* » : d'ajuster pour un montant de 1 426.25 € les crédits prévus au titre du remboursement des intérêts suite à la souscription de l'emprunt nécessaire aux travaux de la Cantine d'Auvers.
- Au chapitre 67 – « *Charges exceptionnelles* » : d'inscrire un montant de 20 000 € afin de pouvoir procéder à plusieurs annulations de titres sur exercices antérieurs.
- Au chapitre 022 – « *Dépenses imprévues* » : de diminuer de 31 584.12 € permettant ainsi l'équilibre de la section de fonctionnement.

- Au chapitre 023 – « *Virement à la section d'investissement* » : 22 281.57 € afin de pouvoir équilibrer la section d'investissement.
- Au chapitre 042 – « *Opérations d'ordre de transfert entre sections* » : d'ajuster de 15 000€ le montant des crédits prévus au titre de la dotation aux amortissements. Cet ajustement est également effectué en recette d'investissement au chapitre 040.

EN SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

- Au chapitre 16 – « *Emprunts et dettes assimilés* » : d'inscrire 7 281.57 € complémentaire correspondant au remboursement du capital de l'emprunt nouvellement souscrit pour la Cantine d'Auvers. La première échéance de cet emprunt interviendra au cours du mois de septembre.

RECETTES

- Au chapitre 021 – « *Virement de la section de fonctionnement* » : d'inscrire le montant de 22 281.57 € provenant de la section de fonctionnement et permettant d'équilibrer la section d'investissement.
- Au chapitre 040 – « *Opérations d'ordre de transfert entre sections* » : de diminuer de 15 000 € afin de pouvoir ajuster le montant des crédits prévus au titre de la dotation aux amortissements.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire, à l'unanimité, décident de :

- adopter la Décision Modificative n° 2 au Budget principal 2019 conformément au tableau de synthèse du budget joint à la présente délibération.

Ainsi délibéré – Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme,
CARENTAN, le 3 juillet 2019

Le Président de la Communauté de Communes
de la Baie du Cotentin,

Jean Pierre Lhonneur
Signature numérique de Jean-Pierre Lhonneur
Date : 2019.07.15 08:54:26 +02'00'



CC BAIE DU COTENTIN - BUDGET PRINCIPAL
Décision Modificative n°2 - Conseil Communautaire du 03 juillet 2019

Fonctionnement											
DEPENSES				RECETTES							
Code	Libellé	BUDGET 2019	DM1	DM2	TOTAL BUDGET	Code	Libellé	BUDGET 2019	DM1	DM2	TOTAL BUDGET
011	Charges à caractère général	2 539 562,98			2 539 562,98	013	Atténuations de charges	47 100,00			47 100,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	4 912 682,00			4 912 682,00	70	Produits des services, domaine et ventes diverses	2 013 623,00			2 013 623,00
014	Atténuations de produits	3 367 340,00			3 367 340,00	73	Impôts et taxes	7 718 540,00			7 718 540,00
65	Autres charges de gestion courante	669 091,00		2 876,30	671 967,30	74	Dotations, subventions et participations	2 248 505,00	-10 786,00		2 237 719,00
66	Charges financières	413 313,00		1 426,25	414 739,25	75	Autres produits de gestion courante	516 442,00			516 442,00
67	Charges exceptionnelles	4 500,00	5 000,00	20 000,00	29 500,00	77	Produits exceptionnels	1 600,00			1 600,00
022	Dépenses imprévues	965 390,99	-15 786,00	-31 584,12	918 020,87						
	sous-total dépenses réelles	12 871 879,97	-10 786,00	-7 281,57	12 853 812,40		sous-total recettes réelles	12 545 810,00	-10 786,00	0,00	12 535 024,00
023	Virement à la section d'investissement	1 345 833,96		22 281,57	1 368 115,53						
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	741 609,00		-15 000,00	726 609,00	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	67 833,00			67 833,00
	sous-total dépenses d'ordre	2 087 442,96	0,00	7 281,57	2 094 724,53		sous-total recettes d'ordre	67 833,00	0,00	0,00	67 833,00
	Total :	14 959 322,93	-10 786,00	0,00	14 948 536,93		Total :	14 959 322,93	-10 786,00	0,00	14 948 536,93

Investissement											
DEPENSES				RECETTES							
Code	Libellé	BUDGET 2019 + RAR	DM1	DM2	TOTAL BUDGET	Code	Libellé	BUDGET 2019 + RAR	DM1	DM2	TOTAL BUDGET
16	Emprunts et dettes assimilés	764 588,96	1 500,00	7 281,57	773 370,53	10	Dotations, fonds divers et réserves (dt 1068)	2 629 566,99			2 629 566,99
20	Immobilisations incorporelles	559 698,25			559 698,25	13	Subventions d'investissement reçues	1 603 393,65			1 603 393,65
21	Immobilisations corporelles	1 076 060,43	-1 500,00		1 074 560,43	16	Emprunts et dettes assimilés	2 912 652,00			2 912 652,00
23	Immobilisations en cours	5 189 039,58			5 189 039,58	20	Immobilisations incorporelles	0,00			0,00
26	Participat. Et créances rattachées	17 892,00			17 892,00	21	Immobilisations corporelles	0,00			0,00
204	Subventions d'équipement versées	73 930,00			73 930,00	23	Immobilisations en cours	258 000,00			258 000,00
020	Dépenses imprévues	0,00			0,00	024	Produits des cessions d'immobilisations				
	sous-total dépenses réelles	7 681 209,22	0,00	7 281,57	7 688 490,79		sous-total recettes réelles	7 403 612,64	0,00	0,00	7 403 612,64
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	67 833,00			67 833,00	021	Virement de la section de fonctionnement	1 345 833,96		22 281,57	1 368 115,53
041	Opérations patrimoniales	503 401,00			503 401,00	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	741 609,00		-15 000,00	726 609,00
	sous-total dépenses d'ordre	571 234,00	0,00	0,00	571 234,00		sous-total recettes d'ordre	2 590 843,96	0,00	7 281,57	2 598 125,53
001	Déficit d'investissement reporté	1 742 013,38			1 742 013,38		Total :	9 994 456,60	0,00	7 281,57	10 001 738,17

Envoyé en préfecture le 15/07/2019

Reçu en préfecture le 15/07/2019

Affiché le 03/07/2019



ID : 050-200042729-20190703-835-DE